

Réunion du comité de Pilotage du S3PI Hainaut Cambrésis Douaisis

Lieu : Valenciennes

Date : jeudi 20 janvier 2011

Participants :

Industries

- Christian LEBRUN, Giqasse

Associations

- Paul CORDONNIER, Association Après
- Arlette DUPILET, Association Après
- Pierre BORDEYNE, Denain Ecologie

Collectivités

- Florence DELFERIERE, Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut
- Maryse VICTORB, Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut
- Salvatore CASTIGLIONE, Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut
- Olivier CARDOT, Communauté de communes Cœur d'Ostrevent

Administration

- Daniel HELLEBOID, DREAL
- Christian VINCQ, DREAL
- Laurent COURAPIED, DREAL
- Olivier MESUREUR, S3PI
- Amandine DUFLOS, S3PI
- Hélène DU CREST, ARS

Personnes qualifiées

- Christophe HEYMAN, CIRE
- Jean-Marie HAGUENOER, Université Lille 2, APPA
- Laurent ALLEMAN, Ecole des Mines de Douai
- Tiphaine DELAUNAY, ATMO Nord-Pas-de-Calais
- André THOUZEAU, Ineris

Personne invitée

- Christelle LE DEVEHAT, BURGEAP
- Maëlle CARGOUËT, BURGEAP

Excusés :

- Philippe STAHL, EDF Centre de Production Thermique Bouchain
- Frédéric HACHEZ, SNET
- Francy DOUAY, ISA
- Damien CUNY, Université Lille2
- Gaston COCHETEUX, Association Après

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Daniel HELLEBOID souhaite tout d'abord à l'ensemble des participants une bonne année. Il présente ensuite Amandine DUFLOS qui a été recrutée en tant que chargée de mission du S3PI.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 19/10/2010 (*transmis précédemment par mail*)

Olivier MESUREUR a intégré dans le compte-rendu les différentes demandes de modification qu'il a reçues. Il fait ensuite valider les demandes d'amendement de Philippe STAHL.

Pierre BORDEYNE considère que le compte-rendu ne reflète pas suffisamment l'agacement des participants à voir l'étude de zone stagner (en particulier sur la question du choix de l'année de référence). De plus, son commentaire sur la nécessaire mise en cohérence des différents éléments de l'étude n'a pas été pris en compte. Pierre BORDEYNE insiste pour que Burgéap soit davantage force de proposition.

Daniel HELLEBOID assure que ces remarques seront mentionnées de manière plus formelle dans le compte-rendu de la présente réunion.

Christelle LE DEVEHAT fait remarquer que la collecte des informations sur quatre ans a considérablement augmenté le travail du cabinet. Elle signale également qu'elle n'a reçu aucun retour du Copil sur les propositions que Burgéap a pu formuler (notamment sur les COV totaux).

Hélène DU CREST regrette que les documents transmis lors de la précédente réunion n'aient pas été discutés.

Christelle LE DEVEHAT indique par ailleurs que certains industriels ont modifié les informations initialement transmises. Elle ajoute que les données sont dorénavant figées.

Paul CORDONNIER considère que le compte-rendu prouve bien que les conditions de travail du Copil ne permettent pas de valider la façon dont l'étude est menée. Il rappelle que l'objectif initial était de mettre en relation l'état de santé de la population et l'état de l'environnement.

Daniel HELLEBOID signale que des éléments de réponse ont déjà été apportés sur la méthodologie et l'objet de l'étude de zone lors de la précédente réunion.

Le compte-rendu est validé.

II. Point sur le déroulement de l'étude : état d'avancement

1. Emissions industrielles

a. Périmètre

Maëlle CARGOUËT précise que sur les 31 industriels identifiés, 16 ont été retenus. Les 15 autres ont cessé leur activité ou ne disposaient pas de données. Il pouvait encore s'agir de nouvelles installations (comme Toyota).

Christelle LE DEVEHAT note qu'un critère de variabilité des paramètres (abusivement nommé « marge d'incertitude ») est intégré.

Olivier MESUREUR ajoute que la DREAL ne dispose pas d'information sur ces sociétés. Il s'agit de plus d'industries dont l'activité n'est pas réglementée par un seuil d'émission.

Hélène DU CREST suppose que Valenplast doit tout de même être soumis à une valeur limite de rejet.

Salvatore CASTIGLIONE regrette pour sa part que Recydem ne soit pas retenu dans l'étude car il s'agit d'un site industriel au cœur de nombreuses polémiques.

Olivier MESUREUR signale que l'activité à venir de ce site n'est pas représentative de son activité passée.

Christelle LE DEVEHAT rappelle qu'il s'agit d'une étude prospective. Seules les données représentatives de l'activité à venir peuvent donc être prises en compte.

Laurent ALLEMAN estime qu'une telle démarche ne permet pas de traiter objectivement les risques sanitaires qu'encourent les populations présentes sur le territoire depuis 20 ans.

Christian VINCQ fait remarquer que ce débat a été tranché lors du précédent Copil : l'étude ne prend en compte que les émissions actuelles et à venir. Une vigilance particulière sera portée sur les populations à risque.

Christelle LE DEVEHAT note qu'il est de toute façon impossible d'agir sur les émissions qui ont déjà eu lieu.

Jean-Marie HAGUENOER ajoute qu'il est difficile d'établir un rapport direct entre des mesures atmosphériques et des indicateurs de santé en raison du nombre élevé de facteurs confondants (tabagisme, alimentation, *etc.*).

Paul CORDONNIER estime que l'étude sera inutile d'un point de vue sanitaire et environnemental et ne sera profitable que pour la gestion de risque des sites industriels. De plus, seules les émissions atmosphériques sont prises en compte, les émissions aqueuses ne sont pas prises en compte. Les émissions de la centrale d'Hornaing auront pourtant un impact pendant plus de 30 ans.

André THOUZEAU constate que certains membres du Copil se méprennent sur l'objet de l'étude. Cette étude de zone permettra de générer une modélisation, laquelle permettra à son tour de repérer les zones les plus adaptées pour effectuer un échantillonnage. Ces mesures environnementales permettront alors éventuellement d'établir un lien avec la santé.

Daniel HELLEBOID estime qu'il est en effet important de lever tout malentendu sur les objectifs de l'étude.

Jean-Marie HAGUENOER précise que l'unité de base de l'étude de zone est la population. Il ne sera possible d'établir de relations sanitaires qu'à condition d'isoler les polluants et de connaître la relation dose/effet.

Paul CORDONNIER regrette que ce type de modélisation ne permette pas de comprendre les liens entre pollution environnementale et santé. Il souligne le nombre anormalement élevé de pathologies

respiratoires autour d'Hornaing et ajoute que la relation entre leucémie et exposition au benzène a été scientifiquement démontrée.

Daniel HELLEBOID reconnaît que ces différentes remarques sont fondées mais ne correspondent pas au cahier des charges de l'étude.

Christophe HEYMAN fait remarquer que les indicateurs sanitaires ne pourront de toute façon pas être expliqués par des méthodes épidémiologiques. A l'échelle du territoire, la méthode retenue semble la plus pertinente.

Jean-Marie HAGUENOER propose une synthèse de cette méthode :

- premier temps : définir les zones à risque (qualité environnementale autour des entreprises) ;
- deuxième temps : modéliser afin de mettre en évidence les risques cumulés ;
- troisième temps, si possible : évaluer l'exposition et/ou l'imprégnation de la population par des mesures et, si possible, des effets précoces sur la santé.

Paul CORDONNIER signale que la plombémie élevée n'est pas forcément d'origine atmosphérique, mais peut-être liée à une contamination à l'intérieur de l'habitat. Aussi reste-t-il sur sa position : ce type d'étude ne permettra pas d'avancer sur le lien entre santé et environnement.

Christian LEBRUN ajoute que l'état des lieux intégrant les pollutions historiques, le trafic routier, ou encore les pollutions agricoles sera pris en compte dans un deuxième temps.

Laurent ALLEMAN demande si la liste des seize sites industriels est bien arrêtée.

Maëlle CARGOUET le confirme : il ne semble pas judicieux de relancer encore une fois les industriels qui n'auraient pas fourni la totalité des réponses.

Salvatore CASTIGLIONE regrette que Burgéap ne puisse pas approfondir sa démarche de recueil de l'information.

Laurent ALLEMAN suppose qu'en cas d'absence de données, des calculs théoriques seront effectués.

Maëlle CARGOUET précise que les informations connues seront insuffisantes. Les sites non retenus ne font de doute façon pas partie des pollueurs les plus importants.

Laurent ALLEMAN estime toutefois surprenant qu'aucune information ne soit connue pour Toyota.

Jean-Marie HAGUENOER ajoute que ce site fabriquera des sièges automobiles. Le *process* industriel utilisé est connu pour déclencher des asthmes professionnels.

Daniel HELLEBOID constate que le site de Toyota est un point de blocage. Aussi propose-t-il de confier à Burgéap les informations concernant ce site telles qu'elles figurent dans le dossier en cours d'instruction. Daniel HELLEBOID ajoute que l'action de la DREAL se limite aux émetteurs les plus importants et se conforme aux dispositions réglementaires. La liste des industriels retenus dans l'étude n'est de toute façon pas figée dans le temps. Il serait vain de prétendre à l'exhaustivité, aussi convient-il d'accepter les limites de cet exercice pour progresser. Des mesures

environnementales viendront de toute façon compléter le travail de modélisation. Il sera ainsi possible de disposer de données plus fiables sur certains polluants.

Laurent ALLEMAN juge préférable de limiter les mesures environnementales en raison de leur coût, surtout si l'information peut être obtenue par des calculs théoriques.

b. Emissions industrielles globales

Maëlle CARGOUËT précise quels industriels sont les émetteurs les plus importants en détaillant les flux totaux (en kilogrammes par an) de différents composés, notamment :

- SO₂ : 6 820 862 (SNET, EDF, SG Glass) ;
- NO₂ : 3 423 933 (SNET, EDF, SG Glass) ;
- poussières : 722 474 (SNET, EDF) ;
- BTEX : 417 779 (Sevelnord) ;
- autres COV : 435 236 (Sevelnord) ;
- HCl : 204 621 (SNET, EDF, SG Glass)
- métaux : 2 006 (SNET, SNCZ, EDF, FAD).

Christelle LE DEVEHAT précise que les principaux métaux émis sont le zinc (38 %), le manganèse (21 %), le nickel (13 %), le chrome (6 %) et le cuivre (5 %).

Jean-Marie HAGUENOER note qu'il faut tenir compte de la spéciation pour le chrome.

Christelle LE DEVEHAT répond que peu d'industriels fournissent cette information.

André THOUZEAU précise que le chrome 6, particulièrement dangereux s'il est inhalé, se retrouve à l'état de chrome 3 lorsque les émissions sont déposées dans la nature.

André THOUZEAU fait ensuite remarquer que les seize sites retenus sont bien répartis sur le périmètre de l'étude.

Paul CORDONNIER note que les émissions des sites industriels situés hors de la zone d'étude impactent eux aussi le territoire.

c. Emissions par site

Maëlle CARGOUËT rappelle tout d'abord que les données retenues répondent à des méthodologies différentes selon le site (moyenne des émissions sur plusieurs années, prise en compte de l'année jugée comme la plus représentative des émissions futures, *etc.*).

En réponse à Laurent ALLEMAN, Maëlle CARGOUËT confirme ensuite que Burgéap a vérifié la cohérence des informations transmises par les industriels. Elle demande ensuite aux membres du Copil de bien vouloir valider les informations retenues pour chaque site.

SNET

Suite à une intervention d'Hélène DU CREST sur la distinction entre métaux et poussière, André THOUZEAU invite les membres du Copil à ne pas confondre émissions gazeuses et émissions de particules ultrafines.

Paul CORDONNIER en déduit que la spéciation et la taille des particules est donc indispensable.

André THOUZEAU fait remarquer que peu de valeurs toxicologiques de référence sont connues.

Une copie du courriel de Frédéric HACHEZ proposant de retenir d'autres données pour le SNET est distribuée.

Christian VINCQ suggère de conserver les chiffres retenus par Burgéap. Il souhaite toutefois que PM10 et PM2,5 soient distingués.

Laurent ALLEMAN note que les particules émises par le terril sont de taille plus importante.

Jean-Marie HAGUENOER rappelle que les poussières les plus fines sont celles qui diffusent le plus loin mais qui sont aussi les plus nocives car pénétrant plus loin dans les poumons.

Paul CORDONNIER précise que les habitations situées le plus près de l'usine sont celles qui reçoivent le plus de poussière. Il remet de plus en cause la méthodologie retenue pour Hornaing. Les retombées réelles sont largement supérieures aux valeurs retenues dans les modèles de dispersion. Le rôle du réfrigérant n'a par exemple pas été pris en compte. Paul CORDONNIER regrette par ailleurs que les mesures effectuées par les capteurs déjà mis en place ne soient pas intégrées.

Daniel HELLEBOID s'assurera de l'existence de données fournies par ces capteurs, et transmettra, le cas échéant, les données mesurées à Burgéap.

Laurent ALLEMAN souhaite savoir s'il est possible d'intégrer des variations hygrométriques lors de la modélisation.

Hélène DU CREST suggère pour sa part de prendre en compte la concentration dans l'air et de distinguer les dépôts secs des dépôts humides pour les retombées.

Christelle LE DEVEHAT vérifiera la faisabilité de ces demandes auprès du prestataire chargé de réaliser la modélisation.

EDF

En réponse à Laurent ALLEMAN, Christelle LE DEVEHAT précise que la centrale de Bouchain brûle du charbon.

Laurent ALLEMAN est surpris que le flux de métaux soit si peu élevé.

Maëlle CARGOUËT précise qu'une erreur de calcul est intervenue : l'émission de métaux totaux est en fait de 680 kilogrammes par an (et non pas 168).

Hélène DU CREST souhaite connaître les résultats de la tierce expertise qui a dû être réalisée sur le site de Bouchain.

Christelle LE DEVEHAT ne dispose pas de cette information.

Daniel HELLEBOID s'assurera si cette expertise est disponible et transmettra, le cas échéant, les informations à Burgéap.

Saint Gobain Glass

Hélène DU CREST souhaite s'assurer qu'il sera possible de distinguer les métaux lors de la modélisation.

Christelle LE DEVEHAT le garantit. Elle ajoute que l'industriel a confirmé l'émission d'étain et d'arsenic.

Sevelnord

La période de référence retenue est bien 2006-2008, quoiqu'elle puisse sembler majorante.

Procyrdhim

Laurent ALLEMAN est surpris que les émissions de métaux ne soient pas mentionnées.

Maëlle CARGOUËT signale qu'il s'agit simplement d'une question de présentation.

Hélène DU CREST suggère de retenir le COV le plus représentatif du panache et pas seulement le COV le plus dangereux.

Christelle LE DEVEHAT confirme qu'il est possible de retenir un autre traceur de pollution (comme le dichlorométhane ou le formaldéhyde).

AGC France

Maëlle CARGOUËT signale que les *process* ont été modifiés en 2008 et 2009. Les flux de 2010 sont donc les plus représentatifs de l'activité à venir d'AGC France.

Hélène DU CREST fait remarquer que l'industriel était censé prendre en compte les diffus.

Maëlle CARGOUËT se fera préciser l'information.

Antargaz

Christelle LE DEVEHAT précise que l'émission de butadiène sera prise en compte bien que celle-ci soit inférieure au seuil réglementaire.

Jean-Marie HAGUENOER note que l'émission des autres COV est diffuse.

Entrepôt pétrolier de Valenciennes

Christian VINCQ doute des données sur le benzène.

Jean-Marie HAGUENOER suggère de prendre en compte tous les aromatiques et d'isoler les données concernant le benzène.

Christian VINCQ estime que l'emplacement des cuves devra être pris en compte lors de la modélisation.

Fonderie et aciérie de Denain

Hélène DU CREST rappelle que l'arrêté d'autorisation délivré en 2009 contraignait l'industriel à effectuer des mesures complémentaires dans les sols.

Christelle LE DEVEHAT veillera à intégrer cette donnée. Elle ajoute que la mesure des émissions de plomb est bien connue. Elle signale par ailleurs que des filtres à manche ont été installés.

GTM France

Aucun commentaire.

Hainaut enrobés

Laurent ALLEMAN juge peu crédible qu'une entreprise qui manipule du bitume à chaud à longueur d'année n'émette que 240 kilogrammes de COV par an.

Christian VINCQ nuance : tout dépend de la technologie d'enrobage.

Laurent ALLEMAN reconnaît que les flux sont difficiles à canaliser (et donc à mesurer). L'absence de mesure du diffus risque de sous-estimer fortement les émissions dans ce cas.

Christian LEBRUN souligne pour sa part la nocivité des HAP.

Daniel HELLEBOID s'engage à comparer les informations fournies par l'industriel avec les contrôles inopinés effectués par la DREAL. Il veillera en particulier aux niveaux des rejets et à leur caractérisation (notamment en teneur HAP).

Saint Gobain Sekurit

Hélène DU CREST demande si le zinc a bien été pris en compte.

André THOUZEAU suppose qu'il s'agit à nouveau d'ultrafin et non de gazeux.

Laurent ALLEMAN est surpris par la différence des flux émis entre les deux sites de Saint Gobain.

Maëlle CARGOUËT note que les process ne sont pas comparables car l'activité est différente.

Siccanor

Hélène DU CREST signale que l'arrêté préfectoral contraignait l'industriel à effectuer des mesures complémentaires.

Daniel HELLEBOID se rapprochera de l'entreprise pour récupérer ces informations, le cas échéant.

Sienor

Aucun commentaire.

SNCZ

Aucun commentaire.

Surschiste

Jean-Marie HAGUENOER souligne le coefficient de variation particulièrement élevé des estimations d'émissions fournies par l'industriel. Il suppose que l'entreprise a dû mesurer indifféremment le canalisé et le diffus et recommande de conserver un flux de 6 000 kilogrammes par an.

Paul CORDONNIER rappelle que les cendres traitées par Surschiste contiennent des métaux lourds. Il fait remarquer qu'en plus d'avoir brûlé les cendres volantes récupérées dans les cheminées, l'industriel a également brûlé tout ou partie du stock de cendres (soit plusieurs millions de tonnes). Aussi convient-il de connaître le nombre de tonnes séchées vendues pour s'assurer que les rejets n'ont pas été sous-estimés.

Paul CORDONNIER ajoute que le site jouxte les habitations et note la faible hauteur des cheminées. En réponse à une remarque de Laurent ALLEMAN, il précise que le process de séchage n'enlève pas l'adhésivité des métaux lourds sur la silice.

Daniel HELLEBOID se rapprochera de Surschiste pour recueillir le niveau des émissions et caractériser ces émissions.

Jean-Marie HAGUENOER juge important de se concentrer sur les HAP.

Daniel HELLEBOID ne garantit pas qu'il existe des données disponibles sur ce paramètre.

d. Sélection des traceurs de risque

Christelle LE DEVEHAT précise les traceurs ont été choisis en respectant la méthodologie utilisée habituellement pour des études de zone : hiérarchisation combinant flux et toxicité.

Maëlle CARGOUËT ajoute que sur les 100 traceurs de risques industriels identifiés, 35 substances ont été retenues.

2. Emissions non industrielles

Maëlle CARGOUËT insiste ensuite sur le fait que les émissions du trafic ainsi que les émissions résidentielles et tertiaires seront prises en compte. Dans le même sens, les données du cadastre ATMO seront intégrées à la modélisation.

Jean-Marie HAGUENOER en déduit que la modélisation se rapprochera ainsi du risque réel.

Laurent ALLEMAN regrette que le cadastre ATMO n'évalue pas les pesticides utilisés par les agriculteurs.

Suite à l'interpellation de Daniel HELLEBOID, Tiphaine DELAUNAY précise que l'exportation des données d'ATMO nécessitera une journée de travail. Elle signale également que les données datent actuellement de 2005 et seront mises à jour entre avril et juillet 2011.

Christelle LE DEVEHAT fait remarquer qu'au global, les industriels ne sont pas les principaux pollueurs en benzène.

3. Modélisation de la dispersion atmosphérique

Christelle LE DEVEHAT précise ensuite que Burgéap fera appel au prestataire Numtech. Le modèle retenu (ADMS) est reconnu au niveau international, notamment parce qu'il permet d'intégrer des données locales. Christelle LE DEVEHAT signale par ailleurs qu'une année devra être retenue pour servir de référence météorologique. Elle évoque également la phase de calage du modèle et signale à ce propos que le SO₂ est un traceur industriel qui permet d'établir la cohérence entre les données modélisées et les données mesurées.

Tiphaine DELAUNAY fait remarquer que les mesures de SO₂ ne sont pas effectuées sur toutes les stations de mesures fixes d'atmo Nord - Pas-de-Calais.

En réponse à Christophe HEYMAN, Christelle LE DEVEHAT précise ensuite que les productions secondaires ne pourront pas toujours être prises en compte.

III. Validation des flux d'émission moyens représentatifs des industries de la zone

Des échanges de courriel permettront de valider les flux d'émission.

IV. Prochaines étapes de l'étude

Daniel HELLEBOID signale que les informations complémentaires seront communiquées à Burgéap sous quinze jours.

Christelle LE DEVEHAT insiste sur le rôle de la phase de calage qui précède la modélisation numérique de dispersion. Elle ajoute qu'il est préférable d'effectuer en juillet les mesures sur les végétaux et les prélèvements de sols.

Laurent ALLEMAN note pour sa part qu'il est peu opportun d'effectuer les mesures aériennes en été car l'activité de certains industriels est peu représentative du reste de l'année.

Tiphaine DELAUNAY précise que si des mesures doivent être réalisées dans l'air, dans l'idéal deux périodes de mesures sur des saisons différentes devraient être programmées pour obtenir des résultats représentatifs d'une année.

Christian VINCQ propose que le Copil se réunisse une fois la modélisation achevée afin de proposer un plan d'échantillonnage.

Olivier MESUREUR rappelle que les mesures environnementales devront faire l'objet d'un plan de financement distinct.

Laurent COURAPIED invite Burgéap à proposer un plan d'échantillonnage à la prochaine réunion.

Pierre BORDEYNE ne se reconnaît plus dans l'objectif de l'étude de zone. Aussi annonce-t-il qu'il se retire du comité de pilotage.

Daniel HELLEBOID regrette cette décision même s'il peut comprendre la frustration accumulée. Il tente de convaincre Pierre BORDEYNE de rester dans le Copil.

Pierre BORDEYNE précise qu'il est surtout déçu par le travail du prestataire. Il rappelle qu'il avait souligné la légèreté de Burgéap depuis le début de l'étude. Il déplore par ailleurs le manque de considération de l'agrégat alarmant de pathologies autour des sites industriels.

Daniel HELLEBOID assure que l'objectif n'est pas d'occulter cette partie sanitaire.

Laurent COURAPIED signale à Pierre BORDEYNE que la DREAL préfère continuer à bénéficier de la contribution de tous les membres du comité de pilotage.

Paul CORDONNIER rejoint les réserves de Pierre BORDEYNE. Il se dit lui aussi mécontent de l'avancée du dossier. De plus, si le travail effectué par Burgéap est intéressant en termes de gestion du risque pour réguler certains établissements industriels, il est inadéquat pour répondre aux objectifs initiaux du Copil. Paul CORDONNIER assure néanmoins que l'association Après reste dans le Copil sans pour autant apporter son cautionnement.

Laurent ALLEMAN s'enquiert du travail de Burgéap sur les pollutions historiques (notamment les dépôts dans les sols et dans les nappes phréatiques).

Christelle LE DEVEHAT assure que l'inventaire a bien été réalisé. Il en a d'ailleurs été question lors de la précédente réunion.

Hélène DU CREST note à ce propos que le document vidéoprojeté n'a pas ensuite été remis aux membres du Copil.

Paul CORDONNIER souligne des erreurs de cartographie (il n'y a par exemple aucun champ mentionné autour d'Hornaing alors qu'il s'agit d'une terre agricole). Il regrette à nouveau que les études effectuées sur le site d'Hornaing ne soient pas davantage utilisées.

Laurent COURAPIED rappelle que la méthode utilisée est éprouvée et reconnue. Il propose ensuite que la prochaine réunion se tienne à la mi-mai. Burgéap réalisera la modélisation (en tenant compte de l'historique) et fournira une proposition de plan d'échantillonnage. Les différentes informations seront transmises aux membres du Copil quinze jours avant la réunion.

Suite à la suggestion de Laurent ALLEMAN, Christelle LE DEVEHAT fournira également une estimation des coûts correspondant aux différentes mesures environnementales prévues.

Christian LEBRUN soulève ensuite la question de la communication.

Maryse VICTOR souhaiterait pouvoir rencontrer Olivier MESUREUR en vue d'insérer un article dans le journal *Horizon* de la communauté d'agglomération des portes du Hainaut.

Daniel HELLEBOID insiste sur l'importance de donner des informations au public. Il convient également de resituer les objectifs sans pour autant occulter les limites de l'étude. Il serait judicieux de livrer des éléments factuels.

Christian LEBRUN estime qu'il convient de toute façon de communiquer sur ce qui est effectué et non pas sur ce qui aurait dû être fait.

Paul CORDONNIER garantit que les élus apprécieront peu que l'objectif annoncé de mettre en relation l'état de santé de la population et l'état de l'environnement n'ait pas été respecté.

Laurent ALLEMAN fait remarquer que le cahier des charges de l'étude de zone qui a été confiée à Burgéap ne mentionne pas cet objectif.

Daniel HELLEBOID rappelle que le lien entre l'étude de zone et le PRSE2 est bien prévu : l'étude permet dans un premier temps de caractériser l'état de l'environnement et intègre ensuite les paramètres sanitaires.

Paul CORDONNIER répète que l'étude a été lancée en réponse aux alertes des élus. Les environs d'Hornaing forment le deuxième site le plus polluant de la région. Les études réalisées sur ce site industriel font apparaître des défauts de méthodologie depuis dix ans.

Daniel HELLEBOID rappelle que l'étude de zone a le mérite d'apporter sa contribution au sujet et contribuera à une meilleure connaissance du secteur.

Daniel HELLEBOID propose enfin que les communautés de communes et d'agglomération se chargent d'effectuer le nécessaire travail de communication en liaison avec le S3PI.

Document rédigé par la société Ubiquis
Tél. 01.44.14.15.16 – <http://www.ubiquis.fr> – infofrance@ubiquis.com